

c/. Dossier du patient

☞ Un dossier médical est constitué pour chaque patient hospitalisé dans un établissement de santé public ou privé
CSP art. R. 3112-2

☞ c'est un document de référence :

- Evaluation des pratiques professionnelles dans les établissements de santé
- Dossier du patient
 - * Amélioration de la qualité de la tenue et du contenu
 - * Réglementation et recommandations de l'ANAES juin 2003

JL Fumery 4 décembre 2006

13

☞ Le dossier du patient est le lieu de recueil et de conservation

- * des informations { administratives
médicales
et paramédicales
- * formalisées et actualisées
- * enregistrées pour tout patient accueilli à quelque titre que ce soit dans un établissement de santé

JL Fumery 4 décembre 2006

14

2 Contenu

☞ La composition du dossier médical n'est prévue par aucun texte spécifique à la médecine du travail

- un rapport conjoint { CNOM
ministère du travail
- a été réalisé en 1995
- en comparaison avec le dossier hospitalier
décret 30 mars 1992

JL Fumery 4 décembre 2006

15

CNOM : conseil national de l'Ordre des Médecins

a/. Informations formalisées

☞ A partir du modèle prévu par l'arrêté de 1970 et de celui du patient (cf. ANAES)
le dossier de médecine du travail devrait contenir les informations formalisées suivantes

1. Infos administratives
 - identification
 - * salarié, son statut matrimonial
 - * entreprise et employeur (code NAF)
2. Infos médicales
 - interrogatoire, examen clinique, examens complém.
 - * antécédents médicaux et personnels
 - * données examens médicaux initial et successifs
 - * CR des examens complémentaires

JL Fumery 4 décembre 2006

16

Code NAF : code de l'activité de l'entreprise. on le trouve sur le site internet de l'INSEE.

3. Correspondances entre professionnels de santé *Liste limitative arrêté 5 mars 2004*

- professions médicales
 - * médecin
 - * chirurgien-dentiste
 - * sage-femme
- professions para-médicales
 - * pharmacien, préparateur en pharmacie
 - * infirmier, masseur-kinésithérapeute
 - * pédicure-podologue
 - * ergothérapeute, psycho-motricien
 - * orthophoniste, orthoptiste
 - * manipulateur en électroradiologie
 - * audioprothésiste, opticien lunetier, diététicien

JL Fumery 4 décembre 2006

17

4. Eléments d'action en milieu de travail

- poste de travail actuel
 - * profil
 - * risques
- postes antérieurement occupés
 - * entreprise actuelle
 - * entreprise précédente

5. Interventions réalisées, conseils de prévention donnés hypothèses formulées

JL Fumery 4 décembre 2006

18